

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23209

SEANCE du : 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS	S		
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCL	USES	
Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno BODIN	Stéphanie FILLON
Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU	Sandrine DELUGEAU – pouvoir à Pierre BUREAU	I. Di Line Ofufuela des Comissos

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Protection sociale complémentaire des agents municipaux, avenant au contrat groupe prévoyance Mutuelle Nationale Territoriale

Le conseil municipal du 14 octobre 2019 a validé l'adhésion à la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale et à compter du 1er janvier 2020.

La MNT a informé les signataires de cette convention que le nombre de personnes indemnisées et la durée de prise en charge se sont accrus ces dernières années.

Une augmentation des cotisations était donc jugée indispensable par l'assureur pour pérenniser cette couverture solidaire de très haut niveau.

Le Centre de Gestion est intervenu auprès de la MNT suite à cette proposition d'évolution des taux, et ceux-ci vont augmenter de 6.5 % sur le socle de base indemnités journalières et de 5 % sur les garanties optionnelles à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette proposition.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT

Emmanuelle ME pre 079-217900497-20231222-Du Date de télétransmission : 22 Date de réception préfecture

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :